Catégorie de fonds ressources Ninepoint

Ninepoint Corporate Fund Inc.

États financiers intermédiaires

30 juin
2024

Les présents états financiers intermédiaires pour la période de six mois close le 30 juin 2024 n'ont pas été passés en revue par les auditeurs du Fonds.

Catégorie de fonds ressources Ninepoint

États de la situation financière

Au 30 juin 2024 (non audité) et au 31 décembre 2023	**2024**	2023
	$	$
Actifs		
Actifs courants		
Placements *(notes 3, 5 et 10)*	**24 072 067**	17 422 901
Trésorerie *(note 10)*	**381 045**	-
Montant à recevoir du courtier	**34 860**	378 406
Total des actifs	**24 487 972**	17 801 307
Passifs		
Passifs courants		
Dette bancaire	**-**	261 878
Rachats à payer	**17 696**	37 711
Frais de gestion à payer *(note 11)*	**50 982**	-
Charges à payer	**3 564**	42 191
Total des passifs	**72 242**	341 780
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables	**24 415 730**	17 459 527
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par série		
Série A	**17 582 512**	12 176 788
Série D	**1 317 482**	941 193
Série F	**5 515 736**	4 341 546
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par série par action *(note 3)*		
Série A	**5,60**	6,33
Série D	**5,75**	6,47
Série F	**5,75**	6,47

Se reporter aux notes ci-jointes, qui font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé au nom de Ninepoint Corporate Fund Inc.

Warren Steinwall
ADMINISTRATEUR

Paul Baxter
ADMINISTRATEUR

Catégorie de fonds ressources Ninepoint

États du résultat global

Pour les périodes de six mois closes les 30 juin (non audité)	**2024**	2023
	$	$
Produits		
Revenus d'intérêts aux fins de distribution *(note 3)*	**3 056**	6 971
Dividendes *(note 3)*	**16 200**	427 500
Profits nets réalisés (pertes nettes réalisées) à la vente de placements	**(2 551 478)**	(403 017)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	**340 949**	(957 598)
Profits nets réalisés (pertes nettes réalisées) de change	**(2 051)**	-
Revenus de prêts de titres	**51 575**	15 928
Total des produits (pertes)	**(2 141 749)**	(910 216)
Charges *(notes 11 et 12)*		
Frais de gestion	**353 439**	302 002
Coûts de transaction *(note 3)*	**82 520**	57 863
Coûts de la communication de l'information aux porteurs d'actions	**28 563**	11 635
Honoraires d'audit	**14 065**	5 003
Frais d'administration	**11 013**	11 439
Honoraires des administrateurs	**9 982**	13 330
Droits de dépôt	**9 658**	9 689
Charges d'intérêts et frais bancaires	**4 237**	3 198
Honoraires juridiques	**4 024**	4 095
Droits de garde	**3 079**	1 953
Honoraires des membres du comité d'examen indépendant *(note 14)*	**2 559**	2 485
Total des charges	**523 139**	422 692
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables liée à l'exploitation	**(2 664 888)**	(1 332 908)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables liée à l'exploitation par série		
Série A	**(1 899 471)**	(979 701)
Série D	**(125 929)**	(23 556)
Série F	**(639 488)**	(329 651)
Nombre moyen pondéré d'actions rachetables		
Série A	**3 476 150**	2 758 543
Série D	**177 357**	50 710
Série F	**1 031 317**	867 234
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables liée à l'exploitation par série par action *(note 3)*		
Série A	**(0,55)**	(0,36)
Série D	**(0,71)**	(0,46)
Série F	**(0,62)**	(0,38)

Se reporter aux notes ci-jointes, qui font partie intégrante des présents états financiers.

Catégorie de fonds ressources Ninepoint

États des variations de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables

Pour les périodes de six mois closes les 30 juin (non audité)	**2024**	2023
	$	$
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables à l'ouverture de la période		
Série A	**12 176 788**	2 974 186
Série D	**941 193**	270 293
Série F	**4 341 546**	1 084 570
	17 459 527	4 329 049
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables liée à l'exploitation		
Série A	**(1 899 471)**	(979 701)
Série D	**(125 929)**	(23 556)
Série F	**(639 488)**	(329 651)
	(2 664 888)	(1 332 908)
Distributions aux porteurs d'actions rachetables		
Du revenu de placement net		
Série A	**-**	(239 210)
Série D	**-**	(1 837)
Série F	**-**	(66 303)
Des gains en capital nets sur les placements		
Série A	**-**	(391 727)
Série D	**-**	(3 009)
Série F	**-**	(108 576)
Remboursement de capital		
Série A	**-**	(1 826 101)
Série D	**-**	(14 024)
Série F	**-**	(506 145)
	-	(3 156 932)
Opérations sur actions rachetables *(note 7)*		
Produit de l'émission d'actions rachetables		
Série A	**24 999 350**	31 403 592
Série D	**1 015 337**	152 532
Série F	**7 642 998**	9 432 555
Réinvestissements de distributions aux porteurs d'actions rachetables		
Série A	**-**	2 457 038
Série D	**-**	18 870
Série F	**-**	679 650
Rachat d'actions rachetables		
Série A	**(17 694 155)**	(16 677 238)
Série D	**(513 119)**	(44 937)
Série F	**(5 829 320)**	(4 444 427)
	9 621 091	22 977 635
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables		
Série A	**5 405 724**	13 746 653
Série D	**376 289**	84 039
Série F	**1 174 190**	4 657 103
	6 956 203	18 487 795
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables à la clôture de la période		
Série A	**17 582 512**	16 720 839
Série D	**1 317 482**	354 332
Série F	**5 515 736**	5 741 673
	24 415 730	22 816 844

Se reporter aux notes ci-jointes, qui font partie intégrante des présents états financiers.

Catégorie de fonds ressources Ninepoint

États des variations de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables *suite*

Pour les périodes de six mois closes les 30 juin (non audité)	**2024**	2023
Actions au début de la période		
Série A	**1 922 256**	417 377
Série D	**145 399**	36 657
Série F	**671 198**	149 713
	2 738 853	603 747
Opérations sur actions rachetables *(note 7)*		
Actions rachetables émises		
Série A	**4 312 589**	4 404 686
Série D	**166 238**	23 053
Série F	**1 277 696**	1 317 746
Réinvestissements de distributions aux porteurs d'actions rachetables		
Série A	**-**	366 569
Série D	**-**	2 782
Série F	**-**	100 279
Rachat d'actions rachetables		
Série A	**(3 093 978)**	(2 522 890)
Série D	**(82 635)**	(6 798)
Série F	**(989 333)**	(665 152)
	1 590 577	3 020 275
Actions à la fin de la période		
Série A	**3 140 867**	2 665 742
Série D	**229 002**	55 694
Série F	**959 561**	902 586
	4 329 430	3 624 022

Se reporter aux notes ci-jointes, qui font partie intégrante des présents états financiers.

Catégorie de fonds ressources Ninepoint

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les périodes de six mois closes les 30 juin (non audité)	**2024**	2023
	$	$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables liée à l'exploitation	**(2 664 888)**	(1 332 908)
Ajustements :		
(Profits nets réalisés) pertes nettes réalisées à la vente de placements	**2 551 478**	403 017
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements	**(340 949)**	957 598
Achats de placements	**(3 044)**	(127 458)
Produit de la vente de placements	**23 560 143**	20 284 904
Augmentation (diminution) nette des autres actifs et passifs	**12 355**	(386 570)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	**23 115 095**	19 798 583
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Distributions versées aux porteurs d'actions rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	**-**	(1 374)
Produit de l'émission d'actions rachetables	**438 795**	71 800
Rachat d'actions rachetables	**(22 910 967)**	(19 924 022)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement	**(22 472 172)**	(19 853 596)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	**642 923**	(55 013)
Trésorerie (dette bancaire) à l'ouverture de la période	**(261 878)**	34 269
Trésorerie (dette bancaire) à la clôture de la période	**381 045**	(20 744)
Information supplémentaire*		
Intérêts reçus	**3 056**	6 971
Intérêts payés	**4 237**	3 198
Dividendes reçus déduction faite des retenues d'impôt	**16 200**	-

*L'information fournie se rapporte aux activités d'exploitation du Fonds

Se reporter aux notes ci-jointes, qui font partie intégrante des présents états financiers.

Catégorie de fonds ressources Ninepoint

Inventaire du portefeuille

Au 30 juin 2024 (non audité)		Date d'échéance	Coût moyen	Juste valeur
			$	$
ACTIONS	TITRES DE PARTICIPATION [92,48 %]			
	MATIÈRES PREMIÈRES [68,46 %]			
185 000	Arizona Metals Corporation		845 500	366 300
1 200 000	Asante Gold Corporation		1 782 798	1 392 000
1 250 000	Banyan Gold Corporation		400 000	287 500
950 000	Cantex Mine Development Corporation		251 750	128 250
643 000	Collective Mining Limited		2 302 233	2 044 740
2 240 500	EV Nickel Inc.		1 478 730	1 456 325
7 090 531	Exploits Discovery Corporation		740 743	531 790
800 000	Fireweed Metals Corporation		756 235	936 000
550 000	Founders Metals Inc.		110 000	1 017 500
2 800 000	Goldshore Resources Inc.		359 575	756 000
2 514 000	Heliostar Metals Limited		611 154	691 504
423 568	Karus Mining Inc.*		208 334	208 334
747 900	Legacy Lithium Corporation		-	-
650 000	Lithium Ionic Corporation		897 205	351 000
1 000 000	Nuvau Minerals Corporation*		500 000	400 000
180 000	Phoenix Gold Resources (Holdings) Limited*		-	-
1 074 000	Signal Gold Inc.		96 660	107 400
6 750 000	Sitka Gold Corporation		1 123 619	1 012 500
500 000	Starr Peak Mining Limited		331 305	200 000
67 500	Talisker Resources Limited		22 950	33 911
2 900 000	Thesis Gold Inc.		1 984 955	1 740 000
2 700 000	Troilus Gold Corporation		1 786 543	972 000
900 000	Tudor Gold Corporation		806 032	612 000
4 300 000	Wallbridge Company Limited		365 500	365 500
4 250 000	White Gold Corporation		1 416 122	1 105 000
			19 177 943	16 715 554
	ÉNERGIE [24,02 %]			
803 010	Atha Energy Corporation		725 000	529 987
1 700 000	CanAlaska Uranium Limited		969 000	935 000
500 000	Denison Mines Corporation		910 000	1 370 000
450 000	Logan Energy Corporation		354 800	405 000
75 000	NexGen Energy Limited		769 500	715 500
75 000	Spartan Delta Corporation		540 900	302 250
10 000	Tourmaline Oil Corporation		556 900	620 500
120 000	Uranium Energy Corporation		649 964	986 638
			5 476 064	5 864 875
Total des titres de participation			24 654 007	22 580 429
ACTIONS	BONS DE SOUSCRIPTION [6,11 %]			
	MATIÈRES PREMIÈRES [3,63 %]			
2 469 978	Avila Energy Corporation	23 déc. 2024	-	-
3 750 000	Big Ridge Gold Corporation	25 juill. 2024	-	-
1 562 500	Brixton Metals Corporation	1er sept. 2024	-	250
271 986	Calibre Mining Corporation	20 sept. 2024	-	16 469
357 500	Cassiar Gold Corporation	4 août 2024	-	-
1 388 885	EV Nickel Inc.	7 juill. 2024	569 443	555 957
941 500	Goldshore Resources Inc.	22 déc. 2024	-	19 696
1 136 500	Heliostar Metals Limited	16 mars 2026	-	102 626
312 500	Hybrid Power Solutions Inc.	1er déc. 2025	-	14 672
1 500 000	Lomiko Metals Inc.	25 juill. 2024	-	-
1 000 000	Medaro Mining Corporation	21 nov. 2024	-	40
1 087 500	Metallis Resources Inc.	10 juin 2025	-	21 380
333 350	Monumental Energy Corporation	21 avr. 2026	-	3 677
216 000	Nexus Uranium Corporation	1er mars 2025	62 640	15 323
5 263 150	Nickel Creek Platinum Corporation	10 mai 2025	-	789
2 272 727	Nickel Creek Platinum Corporation	23 avr. 2026	-	2 341
900 000	Nord Precious Metals Mining Inc.	14 avr. 2025	-	693
188 891	NorthX Nickel Corporation	18 nov. 2024	-	-
37 500	Osisko Development Corporation	2 mars 2027	-	3 750
1 425 000	Pacific Ridge Exploration Limited	19 déc. 2024	-	14
3 750 000	Pan American Energy Corporation	11 oct. 2024	-	37
2 500 000	Power Metals Corporation	20 janv. 2025	-	76 450
454 546	Reflex Advanced Materials Corporation	8 févr. 2025	-	155
111 150	Renegade Gold Inc.	22 sept. 2024	-	13 249
950 000	Searchlight Resources Inc.	16 août 2024	-	-
859 500	Signal Gold Inc.	9 juin 2025	-	155
1 500 166	Sitka Gold Corporation	22 déc. 2024	-	13 351

Catégorie de fonds ressources Ninepoint

Inventaire du portefeuille *suite*

Au 30 juin 2024 (non audité)		Date d'échéance	Coût moyen	Juste valeur
			$	$
ACTIONS	MATIÈRES PREMIÈRES [3,63 %] *suite*			
550 000	Stuhini Exploration Limited	4 août 2024	-	-
1 201 923	Thesis Gold Inc.	29 sept. 2024	-	457
315 000	Tincorp Metals Inc.	14 mai 2026	-	17 872
1 850 000	TRU Precious Metals Corporation	17 juill. 2024	-	-
344 800	Tudor Gold Corporation	22 sept. 2024	-	7
520 800	Tudor Gold Corporation	6 avr. 2025	-	5 989
			632 083	885 399
	ÉNERGIE [2,48 %]			
615 272	Atha Energy Corporation	24 nov. 2024	-	5 070
2 229 400	CanAlaska Uranium Limited	1er nov. 2025	-	258 098
628 390	Green Shift Commodities Limited	22 déc. 2024	-	3 506
625 000	Radio Fuels Energy Corporation	6 déc. 2026	139 500	18 750
1 042 000	Skyharbour Resources Limited	24 août 2025	-	23 289
769 240	Standard Uranium Limited	29 sept. 2024	-	-
77 625	UEX Corporation	7 sept. 2024	84 554	297 526
			224 054	606 239
Total des bons de souscription			856 137	1 491 638
Coûts de transaction *(note 3)*			(1 083)	-
Total des placements [98,59 %]			**25 509 061**	**24 072 067**
Trésorerie et autres actifs, moins les passifs [1,41 %]				343 663
Total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables [100,00 %]				**24 415 730**

* Société fermée

Se reporter aux notes ci-jointes, qui font partie intégrante des présents états financiers.

Gestion des risques financiers *(note 6)*

Objectif de placement

L'objectif du Fonds est de procurer une croissance du capital à long terme. Le Fonds investit principalement dans des titres de participation et des titres liés à des titres de participation de sociétés établies au Canada et partout dans le monde œuvrant directement ou indirectement dans le secteur des ressources naturelles.

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par le Fonds au 30 juin 2024. Les risques importants pertinents pour le Fonds sont présentés ci-après. Les informations générales sur les risques et la gestion des risques sont décrites à la note 6, *Gestion des risques financiers*, des notes générales.

Risque de marché

a) Autre risque de prix

Aux 30 juin 2024 et 31 décembre 2023, une variation de 10 % de l'indice de rendement global plafonné de l'énergie S&P/TSX et de l'indice de rendement global plafonné des matières S&P/TSX, toutes les autres variables demeurant constantes, aurait entraîné une augmentation ou une diminution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables à hauteur des montants indiqués dans le tableau ci-dessous. Il s'agit d'une mesure de la relation historique entre le rendement du Fonds et de l'indice mentionné. Ce calcul est composé de plusieurs éléments subjectifs qui, même s'ils sont évalués de manière raisonnable, peuvent changer l'estimation finale s'ils sont modifiés par suite d'une révision des hypothèses.

30 juin 2024		31 décembre 2023	
Incidence	**En % de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables**	Incidence	En % de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables
$	%	$	%
1 536 041	6,29	870 337	4,98

b) Risque de change

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, le Fonds n'avait pas d'exposition importante au risque de change.

c) Risque de taux d'intérêt

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, le Fonds n'avait pas d'exposition importante au risque de taux d'intérêt.

Risque de crédit

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, le Fonds n'avait pas d'exposition importante au risque de crédit.

Risque de concentration

Le tableau qui suit présente le risque de concentration du Fonds en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023.

	30 juin 2024	31 décembre 2023
	%	%
Titres de participation :		
Matières premières	68,46	73,15
Énergie	24,02	22,06
Soins de santé	–	0,35
Bons de souscription	6,11	4,23
Trésorerie et autres actifs, moins les passifs	1,41	0,21
Total de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables	100,00	100,00

Évaluations à la juste valeur *(note 5)*

Aux 30 juin 2024 et 31 décembre 2023, les actifs et passifs financiers du Fonds, qui sont évalués à la juste valeur, ont été classés selon la hiérarchie des justes valeurs présentée dans les tableaux ci-dessous.

30 juin 2024	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
	$	$	$	$
Titres de participation	21 972 095	–	608 334	22 580 429
Bons de souscription	22 500	1 469 138	–	1 491 638
Total	21 994 595	1 469 138	608 334	24 072 067

31 décembre 2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	$	$	$	$
Titres de participation	16 284 742	–	400 000	16 684 742
Bons de souscription	23 438	714 721	–	738 159
Total	16 308 180	714 721	400 000	17 422 901

Au cours de la période close le 30 juin 2024 et de l'exercice clos le 31 décembre 2023, aucun transfert important n'a été effectué entre les niveaux autres que ceux indiqués ci-dessous.

Le rapprochement des placements évalués à la juste valeur au moyen de données non observables (niveau 3) se présente comme suit pour la période close le 30 juin 2024 et l'exercice clos le 31 décembre 2023.

	30 juin 2024	31 décembre 2023
	Titres de participation	Titres de participation
	$	$
Solde à l'ouverture de la période	400 000	–
Achats	–	–
Transferts entrants (sortants)	208 334	500 000
Ventes et remboursements	–	–
Profits réalisés (pertes réalisées)	–	–
Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements	–	(100 000)
Solde à la clôture de la période	608 334	400 000
Variation de la plus-value (moins-value) latente au cours de la période des placements détenus à la clôture de la période	–	(100 000)

Les titres de niveau 3 détenus par le Fonds sont constitués de titres de participation de sociétés fermées. Le gestionnaire détermine la juste valeur à l'aide de diverses techniques d'évaluation, telles que l'utilisation de transactions récentes comparables ou des flux de trésorerie actualisés, ainsi que d'autres techniques utilisées par les intervenants du marché. Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, ces positions n'étaient pas significatives pour le Fonds et aucune variation des hypothèses raisonnables possibles utilisées pour leur évaluation n'aurait eu une incidence importante sur l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables du Fonds.

Frais de gestion *(note 11)*

Les frais de gestion diffèrent selon les séries d'actions du Fonds, comme le présente le tableau suivant.

Série	**Frais de gestion maximaux**
Série A	2,50 %
Série D	1,50 %
Série F	1,50 %
Série I*	Négociés par le porteur d'actions

* Les frais de gestion pour les parts de série I sont négociés par les porteurs d'actions et sont payables par le Fonds. Ces frais ne dépassent pas les frais de gestion attribuables aux actions de série A du Fonds.

Catégorie de fonds ressources Ninepoint
Notes afférentes aux états financiers propres au Fonds *30 juin 2024 (non audité)*

Accords de partage *(note 13)*

Le tableau qui suit présente les coûts de transaction totaux engagés auprès de certains courtiers pour des services de recherche fournis au gestionnaire de portefeuille au cours des périodes closes les 30 juin 2024 et 2023.

	30 juin 2024	30 juin 2023
	$	$
Commissions de courtage accessoires	3 073	1 759

Prêts de titres *(note 3)*

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, les valeurs de marché des titres prêtés et les montants des garanties connexes reçues s'établissaient comme suit.

	30 juin 2024	31 décembre 2023
	$	$
Titres prêtés	1 454 248	1 531 227
Garanties	1 536 327	1 608 263
Garanties en pourcentage des titres prêtés (%)	106	105

Au cours des périodes closes les 30 juin 2024 et 2023, les revenus et les charges en ce qui a trait aux prêts de titres ont été les suivants.

	30 juin 2024	30 juin 2023
	$	$
Revenus de prêts de titres, montant brut	85 955	26 546
Charges de prêts de titres	(34 380)	(10 618)
Revenus de prêts de titres, montant net	51 575	15 928
Retenues d'impôt sur les revenus de prêts de titres	–	–
Revenus de prêts de titres reçus par le Fonds, montant net	51 575	15 928
Revenus nets de prêts de titres en pourcentage du montant brut des revenus de prêts de titres (%)	60	60

Roulement de fonds

Au cours des périodes closes les 30 juin 2024 et 2023, le Fonds a acquis tous les actifs des sociétés en commandite accréditives indiquées ci-dessous et, en contrepartie, le Fonds a émis des actions à ces sociétés en commandite accréditives. Ensuite, ces actions ont été distribuées aux commanditaires des sociétés en commandite accréditives. Le gestionnaire était le conseiller en placement des sociétés en commandite accréditives. Les commandités de chacune des sociétés en commandite accréditives étaient sous contrôle commun du gestionnaire. Les choix fiscaux ont été exercés de façon à ce que le transfert des actifs soit effectué avec report d'impôt.

Date de fusion	**Société en commandite accréditive**	**Juste valeur des actifs acquis par le Fonds**	**Nombre d'actions émises par le Fonds**
9 février 2024	Ninepoint 2022 Société en commandite accréditive – Catégorie nationale	17 805 090 $	3 032 485
9 février 2024	Ninepoint 2022 Société en commandite accréditive – Catégorie Québec	2 090 237 $	355 479
9 février 2024	Ninepoint 2022 Société en commandite accréditive de courte durée	12 177 922 $	2 068 424
Total		32 073 249 $	5 456 388

Date de fusion	Société en commandite accréditive	Juste valeur des actifs acquis par le Fonds	Nombre d'actions émises par le Fonds
3 février 2023	Ninepoint 2021 Société en commandite accréditive – Catégorie nationale	25 501 500 $	3 570 409
3 février 2023	Ninepoint 2021 Société en commandite accréditive – Catégorie Québec	2 162 651 $	302 816
3 février 2023	Ninepoint 2021 Société en commandite accréditive de courte durée	12 224 045 $	1 708 899
Total		39 888 196 $	5 582 124

Notes générales afférentes aux états financiers *30 juin 2024 (non audité)*

1. Création du Fonds

La Catégorie de fonds ressources Ninepoint (le « Fonds ») est une catégorie d'actions de Ninepoint Corporate Fund Inc. (la « Société »), une société constituée par des statuts en vertu des lois de l'Ontario le 29 novembre 2021, offerte au public le 7 février 2022. La Société est une société de placement à capital variable en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Ninepoint Partners LP (le « gestionnaire ») est le gestionnaire et le conseiller en valeurs du Fonds. Le siège social du Fonds est situé au 200, rue Bay, Toronto (Ontario).

Le Fonds est un fonds multiséries qui est autorisé à émettre quatre séries d'actions : A, D, F et I. Les éléments qui différencient les séries d'actions sont les critères d'admissibilité, la structure de frais et les charges administratives associés à chacune d'elles.

Les états de la situation financière du Fonds sont en date du 30 juin 2024 et du 31 décembre 2023. Les états du résultat global, les états des variations de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables et les tableaux des flux de trésorerie sont pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023. L'inventaire du portefeuille du Fonds est au 30 juin 2024.

Le gestionnaire a approuvé la publication des présents états financiers le 28 août 2024.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et incluent des estimations et des hypothèses faites par le gestionnaire qui peuvent avoir une incidence sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges de même que sur les montants présentés de l'évolution de l'actif net au cours de la période considérée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les présents états financiers intermédiaires ont été préparés conformément aux normes des IFRS applicables à la préparation d'états financiers intermédiaires, y compris l'IAS 34, *Information financière intermédiaire* (« IAS 34 »). Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation.

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation au moyen de la méthode de la comptabilité au coût historique. Cependant, le Fonds est une entité d'investissement et la plupart des actifs financiers et des passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon les IFRS.

Les états financiers du Fonds sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du Fonds.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables

Les informations significatives sur les méthodes comptables suivies par le Fonds sont résumées ci-après :

CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES PLACEMENTS

Le Fonds classe et évalue les instruments financiers conformément à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). Cette norme exige que les actifs financiers soient classés comme étant au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAÉRG »), selon le modèle économique utilisé par le Fonds pour gérer les actifs financiers et selon les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de ces actifs.

Les placements, les placements vendus à découvert et les actifs et passifs dérivés du Fonds sont évalués à la JVRN.

Les méthodes comptables utilisées par le Fonds pour l'évaluation de la juste valeur de leurs placements et de leurs dérivés sont identiques à celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des opérations avec les porteurs d'actions, à l'exception de ce qui est indiqué à la note 7. La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés dans les états de la situation financière à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Tous les coûts de transaction, comme les commissions de courtage liées à l'achat et à la vente de ces titres, sont comptabilisés directement dans les états du résultat global. Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers évalués à la JVRN sont comptabilisés à la juste valeur qui, à la clôture de la période de présentation de l'information financière, est déterminée comme suit :

1) Les titres cotés à une bourse reconnue sont évalués selon le cours de clôture enregistré par la bourse sur laquelle le titre se négocie principalement, le cours se situant à l'intérieur d'un écart acheteur-vendeur. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur vendeur, le gestionnaire détermine le point à l'intérieur de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

2) Les actions ordinaires de sociétés non cotées en bourse et les bons de souscription qui ne sont pas négociés sur une bourse sont évalués selon les techniques d'évaluation désignées par le gestionnaire. Les titres sujets à restrictions sont évalués d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente la juste valeur.

3) Les obligations, les débentures et les autres titres de créance sont évalués à la moyenne des cours acheteur et vendeur obtenus de courtiers en valeurs mobilières reconnus. Les obligations non cotées sont évaluées en utilisant des techniques d'évaluation établies par le gestionnaire.

L'écart entre la juste valeur et le coût des placements représente la plus-value ou la moins-value latente des placements. Le coût des placements pour chaque titre est calculé en fonction du coût moyen.

Tous les autres actifs et passifs financiers sont classés comme étant au coût amorti. Ils sont comptabilisés à la juste valeur au moment de l'inscription initiale, puis évalués au coût amorti. L'IFRS 9 exige qu'une entité comptabilise une correction de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers qui sont évalués au coût amorti ou à la JVAÉRG. Le Fonds tient compte tant des données historiques que des informations prospectives pour déterminer les pertes de crédit attendues. L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables est présentée au prix de rachat.

COÛTS DE TRANSACTION

Les coûts de transaction sont passés en charges et inclus au poste « Coûts de transaction » dans les états du résultat global. Les coûts de transaction sont des coûts différentiels directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un placement, qui comprennent les honoraires et commissions payés aux placeurs pour compte, à des conseillers et à des courtiers, les droits prélevés par les organismes de réglementation et les bourses de valeurs, ainsi que les taxes et droits de transfert.

OPÉRATIONS DE PLACEMENT ET COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les opérations de placement sont comptabilisées le jour ouvrable suivant la date où l'ordre de vente ou d'achat est exécuté, sauf pour les placements à court terme, qui sont comptabilisés le jour même de la vente ou de l'achat. Les profits et pertes réalisés découlant de la vente de placements et la plus-value (moins-value) latente des placements sont calculés d'après le coût moyen des placements correspondants.

Les revenus d'intérêts aux fins de distribution représentent les intérêts calculés selon le taux d'intérêt nominal comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le revenu de dividende est comptabilisé à la date ex-dividende et présenté avant déduction des retenues d'impôt non remboursables, qui sont présentées séparément dans les états du résultat global. Les distributions des fonds sous-jacents sont comptabilisées à la date de distribution.

TRÉSORERIE

La trésorerie comprend les fonds déposés auprès d'institutions financières.

CALCUL DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS D'ACTIONS RACHETABLES PAR SÉRIE

L'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par action d'une série représente la juste valeur de la quote-part, pour cette série, des actifs et des passifs communs à toutes les séries du Fonds, déduction faite de tout passif attribuable à cette série seulement, divisée par le nombre total d'actions en circulation de la série. Les produits, les charges qui ne sont pas particulières aux séries, les profits et les pertes réalisé(e)s ou latent(e)s sur les placements et les coûts de transaction sont répartis entre les séries d'un Fonds en fonction de la quote-part de chaque série de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables du Fonds. Les charges directement liées à une série sont imputées directement à cette série.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le Fonds a été créé en tant que catégories d'actions de la Société. La Société versera suffisamment de dividendes sur les gains en capital et de dividendes ordinaires de façon à ce que, en règle générale, l'impôt qu'elle paie à l'égard des gains en capital réalisés et des dividendes provenant de sociétés canadiennes imposables lui sera remboursé. La Société devra payer de l'impôt aux taux des sociétés applicables aux sociétés de placement à capital variable sur le revenu provenant d'autres sources, comme l'intérêt, le revenu provenant de dérivés et le revenu de source étrangère. La société tentera d'éliminer cet assujettissement à l'impôt en utilisant les frais déductibles et les crédits d'impôt. Si la Société n'y parvient pas, elle sera assujettie à l'impôt.

Le Fonds est assujetti à des retenues d'impôt sur le revenu de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ce revenu et ces gains sont comptabilisés selon le montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées séparément dans les états du résultat global.

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS D'ACTIONS RACHETABLES LIÉE À L'EXPLOITATION PAR SÉRIE PAR ACTION

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables liée à l'exploitation par série par action » dans les états du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par série, divisée par le nombre moyen pondéré d'actions de la série en circulation au cours de la période, qui est présentée dans les états du résultat global.

NORMES PUBLIÉES MAIS NON ENCORE EN VIGUEUR

Le Fonds a déterminé qu'il n'y a pas de normes IFRS publiées, mais non encore en vigueur, pouvant avoir une incidence significative sur ses états financiers.

4. Estimations et jugements comptables critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR DES DÉRIVÉS ET DES TITRES NON COTÉS SUR UN MARCHÉ ACTIF

Le Fonds détient des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif, notamment des dérivés. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie en ayant recours à des sources réputées en matière d'évaluation des prix (par exemple, des services d'établissement des prix) ou à des indications de prix fournies par les teneurs de marché. En l'absence de données de marché, le Fonds peut évaluer ses placements au moyen de modèles d'évaluation, qui reposent généralement sur des méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et sont examinés périodiquement par du personnel expérimenté du gestionnaire, indépendant de la partie qui les a créés. Dans la mesure du possible, les modèles font appel à des données observables. Néanmoins, le gestionnaire doit établir des estimations à l'égard de facteurs comme le risque de crédit (aussi bien le risque de crédit propre que le risque de crédit de la contrepartie), les volatilités et les corrélations. Les changements d'hypothèses touchant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur les justes valeurs présentées des instruments financiers. Le Fonds considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Les actions ordinaires de sociétés non cotées peuvent être évaluées au coût ajusté d'après la dernière opération connue. Se reporter à la note 5, *Évaluations de la juste valeur*, pour en savoir plus sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Fonds.

CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES PLACEMENTS

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Fonds, le gestionnaire est tenu de poser des jugements importants au moment de déterminer le classement le plus approprié selon l'IFRS 9. Le gestionnaire a évalué les modèles économiques du Fonds et a conclu que le classement à la JVRN, selon l'IFRS 9, est le plus approprié pour les instruments financiers du Fonds.

ÉVALUATION EN TANT QU'ENTITÉ D'INVESTISSEMENT

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement aux termes de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* (« IFRS 10 »), sont tenues d'évaluer leurs filiales à la JVRN plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services de gestion d'investissements;
- une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-value en capital et/ou de revenu d'investissement;
- une entité qui mesure et évalue le rendement de la quasi-totalité de ses investissements à la juste valeur.

Le gestionnaire a évalué si les caractéristiques d'une entité d'investissement s'appliquent au Fonds et, dans le cadre de cette évaluation, il a dû faire appel à des jugements importants. Sur la base de cette évaluation, le gestionnaire est parvenu à la conclusion que le Fonds respecte les critères de la définition d'une entité d'investissement.

5. Évaluations de la juste valeur

Le Fonds utilise une hiérarchie à trois niveaux comme cadre pour la présentation de la juste valeur selon les données utilisées pour évaluer ses placements. Les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

Niveau 1	les cours non ajustés auxquels le Fonds peuvent avoir accès à la date d'évaluation sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs non affectés et identiques;
Niveau 2	les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs, ou les données qui sont observables (soit directement ou indirectement) pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif;
Niveau 3	les prix, données ou techniques de modélisation complexes qui sont à la fois importants pour l'évaluation de la juste valeur et non observables (s'appuyant sur peu ou pas d'activité sur les marchés).

Le classement des placements et des dérivés du Fonds dans la hiérarchie est présenté dans les notes afférentes aux états financiers propres au Fonds.

Toutes les évaluations de la juste valeur susmentionnées sont récurrentes. La valeur comptable de la trésorerie, des souscriptions à recevoir, des intérêts à recevoir, des dividendes à recevoir, des achats de placements à payer, des rachats à payer, des distributions à payer, des charges à payer et des obligations du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables se rapproche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. Un titre ou un dérivé évalué à la juste valeur est classé au niveau 1 lorsqu'il est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Le classement dans la hiérarchie des justes valeurs par catégories d'actifs est présenté ci-après :

Les titres de niveau 1 comprennent :

- Les titres de participation et les options évalués au moyen des cours du marché (non ajustés).

Les titres de niveau 2 comprennent :

- Les titres de participation qui ne sont pas fréquemment négociés sur des marchés actifs. Dans ces cas, la juste valeur est déterminée d'après des données de marché observables (p. ex., des opérations sur des titres similaires du même émetteur).

Les titres de niveau 3 comprennent :

- Les placements évalués à l'aide de techniques d'évaluation qui sont fondées sur des données de marché non observables. Ces techniques sont déterminées en fonction de procédures établies par le gestionnaire. Les renseignements quantitatifs concernant les données non observables et la sensibilité associée des mesures de la juste valeur sont présentés dans les notes afférentes aux états financiers propres au Fonds.

Des informations additionnelles relatives aux transferts entre les niveaux et un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des titres de niveau 3 figurent également dans les notes afférentes aux états financiers propres au Fonds.

Pour la période close le 30 juin 2024, la majorité des titres du niveau 2 consistaient en des placements privés d'actions ordinaires assujettis à une période de détention qui est généralement de quatre mois, mais qui peut aller jusqu'à douze mois, suivant la date de réalisation de l'achat ainsi qu'en des bons de souscription reçus en contrepartie de l'achat de placements privés. À l'expiration de la période de détention du placement privé d'actions ordinaires au cours de la période, les actions doivent être transférées du niveau 2 au niveau 1. Les bons de souscription sont classés au niveau 2 jusqu'à ce qu'ils arrivent à expiration, et le titre est alors retiré du solde du niveau 2, ou jusqu'à l'exercice des bons de souscription, moment où ils sont convertis en titres de niveau 1, dans la mesure où le titre est négocié sur un marché actif. Aucun transfert important n'a été effectué entre le niveau 1, le niveau 2 et le niveau 3 au cours des périodes.

6. Gestion des risques financiers

Le Fonds est exposé aux risques associés à ses stratégies de placement, à ses instruments financiers et aux marchés sur lesquels il investit. L'ampleur des risques auxquels le Fonds est exposé dépend en grande partie de ses politiques et des lignes directrices en matière de placement telles qu'elles sont définies dans le prospectus. La gestion de ces risques dépend de la compétence et de la diligence du gestionnaire de portefeuille qui assure la gestion du Fonds. L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par le Fonds au 30 juin 2024 et regroupe les titres par catégories d'actifs, par secteur ou par région. Les risques importants pertinents pour le Fonds sont présentés ci-après. Se reporter aux notes afférentes aux états financiers propres au Fonds, qui contiennent les informations précises à fournir concernant les risques.

RISQUE DE MARCHÉ

Les placements du Fonds sont exposés au risque de marché, soit le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de variations des variables du marché, notamment les cours des actions, les taux de change et les taux d'intérêt.

a) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison de variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt et du risque de change). L'analyse de la sensibilité présentée est élaborée en fonction de la corrélation historique entre le rendement d'un Fonds et le rendement de l'indice de référence du Fonds. L'analyse tient pour acquis que toutes les autres variables demeurent inchangées. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future et, par conséquent, l'incidence sur les actifs nets pourrait être importante. Les placements du Fonds sont assujettis aux fluctuations normales du marché et aux risques inhérents aux marchés des capitaux. Le risque maximal découlant des titres achetés détenus par le Fonds se limite à la juste valeur de ces placements. Pour atténuer ce risque, le gestionnaire a recours à une sélection rigoureuse de titres en fonction de paramètres précis et il diversifie le portefeuille de placements.

b) Risque de change

Le risque de change est le risque associé aux fluctuations du cours d'une devise par rapport à une autre. Lorsque le Fonds détient des titres libellés en devises autres que le dollar canadien, ces titres sont convertis dans la monnaie fonctionnelle du Fonds lors de l'établissement de la juste valeur, laquelle dépend des fluctuations relatives à l'appréciation ou à la dépréciation de la monnaie fonctionnelle.

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt auxquels les instruments financiers portant intérêt sont assujettis. La trésorerie ne présente pas de risque de taux d'intérêt important pour le Fonds.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de perte attribuable au manquement par une contrepartie à ses obligations. Toutes les opérations effectuées par le Fonds sur les titres cotés sont réglées à la livraison par l'intermédiaire de courtiers autorisés. Le risque de non-paiement est considéré comme étant négligeable, puisque la livraison des titres vendus n'est effectuée que lorsque le courtier a reçu le paiement. Les achats sont réglés uniquement lorsque le titre a été reçu par le courtier. L'opération sera annulée si l'une ou l'autre des parties manque à ses obligations.

Le Fonds peut être exposé au risque de crédit lié aux contreparties à des instruments dérivés qu'il utilise. Le risque de crédit lié à ces opérations est jugé négligeable puisque toutes les contreparties ont une note de crédit approuvée équivalant à une note de crédit A de Standard & Poor's sur leur dette à long terme.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque qu'un Fonds soit incapable de dégager les flux de trésorerie nécessaires pour respecter ses obligations en matière de paiement. Le Fonds investit principalement dans des titres liquides qui se négocient facilement sur un marché actif. De cette façon, le Fonds est en mesure de vendre rapidement les titres au besoin afin de financer les rachats de parts dans le cours normal des activités. Le Fonds conserve habituellement des réserves de liquidités en prévision des activités normales de rachat. Bien que le Fonds puisse, à l'occasion, investir dans des titres non liquides ou sujets à restrictions, comme des placements privés, des titres émis par des sociétés fermées et des bons de souscription, lesquels sont présentés à l'inventaire du portefeuille du Fonds, ces placements ne représentent pas une proportion importante du portefeuille de placements du Fonds. Par conséquent, le risque n'est pas important.

À l'exception des contrats dérivés et des placements vendus à découvert, le cas échéant, tous les passifs financiers du Fonds sont des passifs à court terme venant à échéance au plus tard 90 jours après la date de clôture de la période.

RISQUE DE CONCENTRATION

Le risque de concentration découle de la concentration des positions en instruments financiers dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type d'actifs ou un secteur d'activité.

RISQUE GÉOPOLITIQUE

À l'échelle mondiale, les marchés ont considérablement souffert de l'incertitude et de la volatilité sur les marchés financiers accentuées par le conflit entre Israël et la Palestine et le conflit entre la Russie et l'Ukraine. Dans ces circonstances, les répercussions sur l'économie mondiale, notamment en ce qui a trait aux normes géopolitiques, aux chaînes d'approvisionnement et à l'évaluation des placements, se font encore sentir. Malgré l'incidence incertaine de telles circonstances sur le Fonds, le gestionnaire évalue et continuera d'évaluer le rendement du portefeuille et de prendre des décisions de placement qui correspondent bien au mandat du Fonds et aux intérêts des porteurs d'actions.

7. Actions rachetables du Fonds et gestion du capital

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de séries d'actions rachetables et peut émettre un nombre illimité d'actions rachetables de chaque série.

Les actions rachetables du Fonds sont rachetables au gré du porteur, conformément aux documents de placement de chaque Fonds, à leur valeur liquidative par action.

Pour connaître les séries offertes par le Fonds, veuillez consulter la note 1, *Création du Fonds*.

Le Fonds est assorti de plusieurs catégories d'actions rachetables qui ne possèdent pas des caractéristiques identiques et, par conséquent, les actions ne remplissent pas les conditions de comptabilisation en tant que capitaux propres selon l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation* (« IAS 32 »).
Les différentes séries pouvant être offertes par le Fonds sont décrites ci-dessous :

Série	**Descriptions des séries**
Série A	Offerte à tous les investisseurs.
Série D	Offerte aux investisseurs qui acquièrent des titres au moyen d'un compte à courtage réduit ou de tout autre type de compte approuvé par le gestionnaire et dont le courtier a conclu une entente relative à la série D à l'égard du placement de ces titres.
Série F	Offerte aux investisseurs qui participent à des programmes contre rémunération par l'intermédiaire de leur courtier et dont le courtier a conclu une entente relative à la série F avec le gestionnaire, ou aux investisseurs individuels qui ont été approuvés par le gestionnaire.
Série I	Offerte aux investisseurs institutionnels ou à d'autres investisseurs au gré du gestionnaire de façon ponctuelle.

GESTION DU CAPITAL

Le capital d'un Fonds est représenté par les actions émises et en circulation et par l'actif net attribuable aux porteurs d'actions participants. Le gestionnaire se sert du capital du Fonds conformément à ses objectifs, stratégies et restrictions de placement, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du Fonds, tout en maintenant suffisamment de liquidités pour traiter les activités de rachat normales. Le Fonds n'a pas à satisfaire à des exigences externes en matière de capital.

ÉVALUATION DES ACTIONS

Aux fins de présentation de l'information financière, la juste valeur des bons de souscription est évaluée au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes conformément aux IFRS, tandis que l'évaluation de leur valeur liquidative aux fins des opérations ne nécessite pas de tels ajustements. Le tableau ci-après comprend une comparaison de la valeur liquidative par action aux fins des opérations et de l'actif net par action figurant dans les états financiers aux 30 juin 2024 et 31 décembre 2023 :

	30 juin 2024		31 décembre 2023	
Série	**Valeur liquidative établie aux fins des opérations par action**	**Actif net par action présentée dans les états financiers**	Valeur liquidative établie aux fins des opérations par action	Actif net par action présentée dans les états financiers
Série A	5,46 $	5,60 $	6,24 $	6,33 $
Série D	5,61 $	5,75 $	6,38 $	6,47 $
Série F	5,60 $	5,75 $	6,37 $	6,47 $

8. Imposition de la Société

La Société est une « société de placement à capital variable » au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La Société est une entité juridique unique aux fins fiscales et ses Fonds ne sont pas imposables individuellement. Comme le Fonds est une société de placement à capital variable, les dividendes imposables reçus de sociétés canadiennes imposables sont assujettis à un taux d'imposition de 38,33 %. Cet impôt est entièrement remboursable au versement aux actionnaires de dividendes ordinaires imposables. Cet impôt payé est présenté en tant que montant à recevoir jusqu'à ce qu'il soit recouvré par le versement aux actionnaires de dividendes à partir du revenu net de placement. L'impôt sur le montant net des gains en capital réalisés imposables est remboursable lorsque les gains sont distribués aux actionnaires sous forme de dividendes sur gains en capital ou par le rachat d'actions à la demande des actionnaires, tant que la Société est considérée comme une société de placement à capital variable. Les impôts sur le revenu ou le capital (le cas échéant) sont répartis entre les séries de façon raisonnable, et le montant imputé à chaque série est indiqué dans les états du résultat global de la série en question. Les revenus d'intérêts et les dividendes étrangers, déduction faite des charges applicables, sont imposés au plein taux applicable aux sociétés de placement à capital variable et donnent lieu à des crédits, sous réserve de certaines restrictions, à l'égard des impôts étrangers payés.

Les écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs aux fins comptables et fiscales donnent lieu à des actifs et des passifs d'impôts différés. Lorsque la valeur marchande du portefeuille d'un Fonds est supérieure à son coût, il en découle un passif d'impôt différé. Étant donné que les impôts relatifs aux gains en capital à payer par le Fonds sont remboursables en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, le passif d'impôt différé est compensé par ces remboursements d'impôts futurs. Par contre, si le coût du portefeuille est supérieur à sa valeur marchande, il en découle un actif d'impôts futurs. En pareil cas, un actif d'impôt différé n'est pas comptabilisé, car la réalisation de l'actif d'impôt différé est incertaine. Les pertes en capital et autres qu'en capital non utilisées (le cas échéant) représentent des actifs d'impôts différés au bénéfice du Fonds. La Société n'a pas comptabilisé d'actif d'impôt différé au titre de ces pertes, car la probabilité qu'un actif d'impôt futur soit généré pour permettre d'utiliser ces pertes est incertaine. Les pertes en capital peuvent être reportées en avant indéfiniment et les pertes autres qu'en capital arriveront à échéance dans 20 ans. À la fin de l'année d'imposition close le 31 décembre 2023, la Société n'avait aucune perte en capital ou perte autre qu'en capital pouvant être reportée à des fins fiscales.

9. Distributions

La Société compte verser des dividendes ordinaires en décembre et des dividendes sur les gains en capital en février de chaque année dans la mesure nécessaire pour s'assurer de ne pas avoir à payer de l'impôt en vertu de la partie IV de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) sur les dividendes imposables reçus de sociétés canadiennes imposables ou en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* sur les gains en capital nets réalisés. Tous les dividendes seront investis dans des actions supplémentaires de la même série du Fonds, à moins que les actionnaires ne demandent à ce qu'ils soient versés en espèces. Le Fonds procède à des distributions annuelles.

10. Trésorerie et placements faisant l'objet de restrictions

La trésorerie, les placements et les marges du courtier comprennent les soldes avec les courtiers principaux détenus à titre de garantie de titres vendus à découvert et d'autres produits dérivés. Cette garantie n'est pas disponible pour une utilisation à des fins générales par le Fonds. La valeur de la trésorerie et des placements faisant l'objet de restrictions détenus pour le Fonds est présentée dans les notes afférentes aux états financiers propres au Fonds, le cas échéant.

11. Opérations entre parties liées

FRAIS DE GESTION

Le Fonds paie au gestionnaire des frais de gestion annuels pour couvrir les dépenses de gestion. Les frais de gestion sont propres au Fonds et ils sont assujettis aux taxes applicables. Ces frais sont calculés quotidiennement, s'accumulent chaque jour et sont payés le dernier jour ouvrable de chaque mois en fonction de la valeur liquidative quotidienne du Fonds. Le taux des frais de gestion pour le Fonds sont présentés dans les notes afférentes aux états financiers propres au Fonds.

PRIMES D'ENCOURAGEMENT

Le Fonds verse au gestionnaire une prime d'encouragement annuelle, assujettie aux taxes applicables, correspondant à un pourcentage de la valeur liquidative quotidienne des séries visées du Fonds. Ce pourcentage correspondra à 10 % de l'excédent du rendement de la valeur liquidative par action de la série visée du Fonds du 1er janvier (ou à la création) au 31 décembre sur le rendement d'un indice de référence qui représente un indice mixte constitué à 50 % du rendement quotidien de l'indice de rendement global plafonné des matériaux S&P/TSX et à 50 % du rendement quotidien de l'indice de rendement global plafonné de l'énergie S&P/TSX.

Si le rendement d'une série pendant un exercice est inférieur au rendement de l'indice mixte décrit ci-dessus (le « déficit »), aucune prime d'encouragement ne sera versée pendant les exercices subséquents jusqu'à ce que le rendement de la série du Fonds, cumulatif et calculé à partir du premier de ces exercices subséquents, dépasse le montant du déficit. Le gestionnaire peut diminuer la prime d'encouragement à payer par le Fonds à l'égard d'un investisseur donné en en retranchant une fraction. En outre, les porteurs d'actions de série I peuvent négocier une prime d'encouragement différente de celle décrite ci-dessus ou ne verser aucune prime d'encouragement.

12. Charges d'exploitation et frais d'acquisition

Le Fonds paie ses propres charges d'exploitation, autres que les frais de commercialisation et les frais associés aux programmes de rémunération des courtiers, lesquels sont payés par le gestionnaire. Les charges d'exploitation comprennent, entre autres, les honoraires d'audit, les honoraires juridiques, les droits et les frais de garde, les frais d'administration, les coûts liés à la préparation des états financiers et d'autres rapports destinés aux investisseurs ainsi que les coûts et honoraires des membres du comité d'examen indépendant (« CEI »). Les charges d'exploitation et autres frais d'un Fonds sont soumis aux taxes applicables. Chaque série du Fonds doit acquitter la quote-part des charges d'exploitation de la Société qui lui revient, en plus des frais propres au Fonds.

Le gestionnaire peut, à son entière discrétion, prendre en charge une partie des charges d'exploitation du Fonds ou y renoncer. Les montants ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire sont présentés dans les états du résultat global. Il est possible de mettre fin à la renonciation ou à la prise en charge en tout temps, sans préavis.

13. Accords de partage

En plus du coût de courtage lié aux opérations sur titres, les commissions versées à certains courtiers peuvent également couvrir les services de recherche fournis au gestionnaire de portefeuille. Les accords de partage du Fonds sont présentés dans les notes afférentes aux états financiers propres au Fonds, le cas échéant.

14. Comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*, le gestionnaire a créé un CEI pour l'ensemble des Fonds. Le mandat du CEI est d'examiner les questions liées aux conflits d'intérêts auxquelles le gestionnaire est exposé dans le cadre de sa gestion des Fonds et de faire des recommandations à ce dernier. Le CEI fait rapport annuellement aux porteurs d'actions du Fonds sur ses activités, et son rapport annuel est disponible à compter du 31 mars de chaque année. Le gestionnaire impute au Fonds les honoraires versés aux membres du CEI et les frais liés à l'administration continue du CEI. Ces montants sont présentés dans les états du résultat global.

Renseignements sur l’entreprise

Adresse du siège social

Ninepoint Partners LP
Royal Bank Plaza, tour Sud
200, rue Bay, bureau 2700, C. P. 27
Toronto (Ontario) M5J 2J1
Tél. : 416-362-7172
Sans frais : 1-888-362-7172
Téléc. : 416-628-2397
Courriel : invest@ninepoint.com
Pour obtenir plus de renseignements, visitez
notre site à l’adresse : www.ninepoint.com
Appelez notre service d’information sur les fonds communs de placement pour
connaître les cours de clôture quotidiens : 416-362-7172 ou 1-888-362-7172

Auditeurs

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.
EY Tower
100, rue Adelaide Ouest Toronto
(Ontario) M5H 0B3

Conseillers juridiques

Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L.
Bay Adelaide Centre, tour Est
22, rue Adelaide Ouest
bureau 3400
Toronto (Ontario) M5H 4E3